

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU VENDREDI 25 MARS 2022 à 20 heures

**Etaient présents :** M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M JOUAN, Mme PHILIPPE, MM. MAHEO, BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, Mme GOOSAERT, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO

**Secrétaire de séance :** M. Michel BOISDRON

Ouverture de la séance à 20 heures 10

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2022 est approuvé.

**1. SALLE POLYVALENTE : DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

Le conseil Municipal valide les travaux modificatifs à la salle polyvalente : scène existante et accès au local de comptage à R-1 via l'escalier en fond de scène ont été conservés, réduction du châssis d'accès au vide technique et au local de comptage- châssis ouvrant et ajout d'un châssis fixe (au droit du bar) et autorise le maire à déposer un dossier de permis de construire modificatif.

**2. SALLE POLYVALENTE : TARIFS DE LOCATION 2022**

Le Conseil municipal valide les tarifs de la salle polyvalente à compter du 25 mars 2022.

SALLE POLYVALENTE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<b>CAUTION</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>
<b>SANS CUISINE</b>		
▶ 1 repas	120 €	220 €
▶ 2 repas	150 €	250 €
<b>AVEC CUISINE</b>		
▶ 1 repas	180 €	320 €
▶ 2 repas (midi et soir)	200 €	350 €
▶ Bal, Fest-Noz, Concours de belote, Théâtre, Salon, Loto et toutes autres manifestations	120 €	160 €
<b>Avec 1 salle annexe</b>	15 €	15 €
Chauffage grande salle – 1 jour (du 01/10 au 15/04)	35 €	35€
Chauffage grande salle – 2 jours (du 01/10 au 15/04)	50 €	50 €
SONORISATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<b>Sonorisation</b>  avec caution 500 €	30 €	30 €
<p>☛ Pour les associations locales à but non lucratif, une réduction de 50 % est accordée sur le montant total facturé</p> <p>☛ La 2<sup>ème</sup> journée de location consécutive et les suivantes sont facturées 1/2 tarif pour tout utilisateur</p> <p><b>Rappel :</b> toute manifestation organisée par une association, ouverte à tous publics et demandant une participation financière, entraînera une facturation de la salle louée.</p>		
SALLES ANNEXES	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS

		COMMUNE
► Réunion association	gratuit	30 €
► Réunion partis politiques, organisation syndicale...	gratuit	gratuit
► Réunion organisations professionnelles ou activités commerciales	30 €	30 €
VAISSELLE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<b>VAISSELLE 1 lot de 50 couverts (complet avec flûtes)</b>	15 €	15 €
<b>VAISSELLE ORDINAIRE</b>	Gratuit	Gratuit
<b>FLUTES pour apéritif</b> à l'unité 0,15 € / les 100 flûtes	15 €	15 €
<b>Si locations successives à un même utilisateur, 1 facturation de la vaisselle</b>		
Remplacement par pièce de <b>vaisselle</b> manquante ou détériorée :		
1 assiette	2 €	2 €
1 Verre – 1 couvert – 1 tasse - 1 soucoupe	0,50 €	0,50 €
MENAGE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Heure de nettoyage effectuée par les employés communaux, si les locaux sont restitués dans un état insatisfaisant	30 €	30 €

### 3. SALLE POLYVALENTE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les avenants aux lots de travaux suivants :

LOT 3 – Charpente – entreprise Les charpentes Armoricaïnes

**Avenant n° 2 - Pour 1 886,66 € HT / Passage de 119 854,23 € HT à 123 862,41 € HT**

LOT 6– Menuiserie Intérieures– entreprise Le Marchand

**Avenant n° 3 - Pour 4 266,46 € HT / Passage de 44 185,68 € HT à 69 416,59 € HT**

LOT 11– Electricité- entreprise JM

**Avenant n° 3 - Pour 765 € HT / Passage de 17 770,00 € HT à 18 535,00 € HT**

### 4. LOTISSEMENT PRE MENIL : GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du lotissement « Le Pré Menil » à Saint-Barnabé.

### 5. OPERATION ARGENT DE POCHE : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Le conseil municipal décide de créer une régie d'avance afin de rémunérer les jeunes participants.

### 6. DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de venir en aide aux souffrances du peuple ukrainien, le conseil valide le versement de la subvention à l'association «AnioThelo » à hauteur de 0,50 € par habitant, soit 631,50 €.Aussi, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 lieux d'accueil (ancienne épicerie et un local au foyer social) ont été proposés à la Préfecture des Côtes d'Armor pour l'accueil de déplacés ukrainiens.

### 7.COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2021

Les comptes de gestion pour le budget communal, le budget annexe du lotissement du Bocage sont adoptés, étant identiques aux comptes administratifs de 2021.

### 8.COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2021

Le conseil municipal, délibérant sous la présidence de Monsieur Michel BOISDRON, sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

↳ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

RESULTATS 2021 – COMMUNE de SAINT-BARNABE

	Section <b>FONCTIONNEMENT</b>	Section <b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes A réaliser</b>
DEPENSES Déficit reporté	1 032 519,36€	1 068 055,53 € -107 083,27 € € TOTAL = 1 175 138,80 €	517 958 €
RECETTES	1 404 576,56 €	1 242 958,88 €	180 412 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT EXCEDENT D'INVES.	<b>372 057,20 €</b>	<b>67 820,08 €</b>	<b>- 337 546 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>439 877,28 €</b>	<b>122 062,48 €</b>

Et DECIDE

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2022 pour un montant de **372 057,20 €**
- DE REPORTER l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement en 2022 pour un montant de **67 820,08€**

Sortie de M. le Maire à 22 heures 11.

Le présent compte administratif du budget général de la Commune est adopté à l'unanimité.

↳ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE

Budget annexe LOTISSEMENT DU BOCAGE

	Section <b>FONCTIONNEMENT</b>	Section <b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES Déficit reporté	55 317,08 € /	32 956,80 € /
RECETTES Excédent reporté	52 685,08 € /	55 316,80 € /
DEFICIT FONCTIONNEMENT EXCEDENT D'INVES.	<b>2 632,00 €</b>	<b>22 360,20 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>19 728,20 €</b>

Sortie de M. le Maire à 22 heures 11.

Le présent compte administratif du budget annexe du Lotissement du bocage est adopté à l'unanimité.

**9. VOTE DES DEUX TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2022**

A l'unanimité, les taux sont adoptés :

	<b>Taux 2022</b>
Taxe Foncière sur le Bâti	<b>47,43 %</b>
Taxe Foncière sur le Non Bâti	<b>77,41 %</b>

**10. BUDGETS PRIMITIFS POUR 2021**

Les budgets primitifs pour 2022, proposés au vote du conseil municipal, se montent au total de :

	Section de <b>FONCTIONNEMENT</b>	Section d' <b>INVESTISSEMENT</b>
Budget <b>COMMUNE</b>	<b>1 292 831 €</b>	<b>1 581 347 €</b>
Budget annexe <b>LOTISSEMENT du BOCAGE</b>	<b>57 950 €</b>	<b>77 677 €</b>

Et sont adoptés à l'unanimité.

Pour informations

- Le calendrier des 2 tours de garde des élections présidentielles est établi.
- Mr Samuel BRIAND fait part à l'assemblée des bruits occasionnés par l'activité « Aéromodelisme » au village de Coëtmeur.

Clôture de la séance : 23 heures 50.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> avril 2022.

A Saint-Barnabé, le 31 mars 2022

Le Secrétaire de séance,  
Michel BOISDRON

Le Maire,  
Georges LE FRANC